



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

نواكشوط في:

الرقم:

**PROCES VERBAL
N° 96/CNCMP/2023
DU 09/11/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le à min, sur convocation de Monsieur Jemal Mahfoudh président par intérim.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- **Examen** d'un complément d'information au dossier de consultation simplifiée relatif à aux travaux d'achèvement de construction de 5 logements au regroupement de N'Beiket Lehwach, Dhaar. **Réf : lettre N° 0329/CPMP/MHUAT, reçue le 08 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.

(Handwritten signatures in blue ink)

2°/- **Examen** d'un dossier de consultation simplifiée relatif à la construction de la résidence du wali à Tiris Zemour. Réf : lettre N°0322/CPMP/MHUAT, reçue le 02 Novembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *L'action doit être inscrite sur un PPM actualisé ;*
- *Le projet de contrat doit être inséré au niveau du dossier de consultation ;*
- *Exiger une garantie de soumission ;*
- *S'assurer que les entreprises invitées ont les capacités techniques d'exécuter le marché en question.*

3°/- **Examen** d'une demande d'autorisation de sélection de 3 candidats pour la liste restreinte suite à l'avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de l'élaboration d'un système d'information pour la gestion et l'organisation du secteur des bâtiments. Réf : lettre N°0320/CPMP/MHUAT, reçue le 02 Novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT autorisant la short liste.

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°1 au contrat n°1028/F/006/CPMP/MENNRSE/2023, relatif à l'acquisition des uniformes scolaires au profit des élèves du fondamental (Lot1), Réf : lettre n°69/CPMP/MENRSE reçue le 06/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE approuvant ledit avenant pour un montant de 1 259 180 MRU TTC et un délai de 30 jours, sous réserve de rectifier le nom du titulaire dans l'avenant (STS/SOC au lieu de STC/SOC).

2°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif, Réf : lettre N° 000070 du 07/11/2023/CPMP/MENRSE, reçue le 07/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.



5°/- **Examen** du projet d'avenant n°1 au contrat n° 1029/F/007/CPMP/MENRSE/2023 relatif à l'acquisition des uniformes scolaires au profit des élèves du fondamental (Lot2), **Réf : lettre n°69/CPMP/MENRSE reçue le 06/11/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE approuvant ledit avenant pour un montant de 1 281 800 MRU TTC et un délai de 30 jours, sous réserve de rectifier le nom du titulaire dans l'avenant (STS/SOC au lieu de STC/SOC).

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)

1°/- **Examen** du complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif au recrutement d'un consultant chargé du suivi et du contrôle technique des travaux du projet d'électrification de 25 localités rurales dans le Hodh El Gharbi; **Réf: Lettre N°94 CPMP/MPME reçue le 07 novembre 2023**

Décision: Reporté

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP reporte ce dossier pour prévoir un véhicule neuf au lieu d'un véhicule d'occasion.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

1°/- **Examen** du PM pour la fourniture de 3205 tonnes de riz mauritanien-SMAB; **Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 3.205 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SMAB pour un montant de 89.740.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 1600 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 1605 tonnes : 120 jours après notification.









Examen du PM pour la fourniture de 800 tonnes de riz mauritanien-SMDDR; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 800 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SMDDR pour un montant de 22.400.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 200 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 200 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 400 tonnes : 180 jours après notification.

3°/-

Examen du PM pour la fourniture de 700 tonnes de riz mauritanien-TEDAMOUNE; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 700 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur TEDAMOUNE pour un montant de 19.600.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 200 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 200 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 300 tonnes : 180 jours après notification.

4°/-

Examen du PM pour la fourniture de 1775 tonnes de riz mauritanien-RABEA; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 1.775 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur RABEA pour un montant de 49.700.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 500 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 500 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 775 tonnes : 180 jours après notification.

5°/- Examen du PM pour la fourniture de 250 tonnes de riz mauritanien-SALAMA; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 250 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SELAMA pour un montant de 7.000.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 100 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 50 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 100 tonnes : 180 jours après notification.

6°/- Examen du PM pour la fourniture de 480 tonnes de riz mauritanien-SOMIA; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 480 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SOMIA pour un montant de 13.440.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 140 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 140 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 200 tonnes : 180 jours après notification.

7°/- Examen du PM pour la fourniture de 300 tonnes de riz mauritanien-RABEH GI; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 300 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur RABEH GIE pour un montant de 8.400.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 100 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 100 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 100 tonnes : 180 jours après notification.

8°/- Examen du PM pour la fourniture de 3206 tonnes de riz mauritanien-SPSIA; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 3.206 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SPSIA pour un montant de 89.768.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 1200 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 800 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 1206 tonnes : 180 jours après notification.

9°/- **Examen** du PM pour la fourniture de 800 tonnes de riz mauritanien-AFTOUT SAHILI; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 800 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur AFTOUT SAHLI pour un montant de 22.400.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 300 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 200 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 300 tonnes : 180 jours après notification.

10°/-

Examen du PM pour la fourniture de 3204 tonnes de riz mauritanien-SMA; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 3.204 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SMA pour un montant de 89.712.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 1300 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 952 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 952 tonnes : 180 jours après notification.

11°/- **Examen** du PM pour la fourniture de 3205 tonnes de riz mauritanien-SPRM; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 3.205 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SPRM pour un montant de 89.740.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 1400 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 905 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 900 tonnes : 180 jours après notification.

12°/- **Examen** du PM pour la fourniture de 300 tonnes de riz mauritanien-ELMEIMOUNE; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 300 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur EL MEIMOUNE pour un montant de 8.400.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 150 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 150 tonnes : 120 jours après notification.

- * 157/2 Examen du PM pour la fourniture de 1775 tonnes de riz mauritanien-CHINGUITTI; Réf. lettre n°121/CPMP/CSA/P reçue le 09 novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché de fourniture de 1.775 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur CHINGUITTY pour un montant de 49.700.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :

- 1^{ère} tranche : 500 tonnes : 60 jours après notification,
- 2^{ème} tranche : 500 tonnes : 120 jours après notification,
- 3^{ème} tranche : 775 tonnes : 180 jours après notification.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET).

- 1°/- Examen d'un rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives au dossier de consultation simplifiée portant sur l'acquisition des véhicules au profit du Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP). Réf : lettre N° 0302/CPMP/MET, reçue le 07 Novembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit projet de marché conclu avec CMDA SA pour un montant de 8 205 260 MRU TTC et un délai de livraison de 2 à 4 semaines.

- 2°/- Examen d'un projet de marché passé par entente directe, pour l'acquisition en urgence d'une machine bagage à soute pour l'Aéroport Internationale de Nouakchott Oumtounsy. Réf : lettre N° 0794/Commission AD-HOC/ANAC, reçue le 07 Novembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- Justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire ;
- Fournir le Plan Annuel d'Achat ;
- Fournir le PV d'approbation de la commission AD-HOC ;
- Revoir les modalités de paiements ;
- Fournir les justificatifs des prix.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Justice (CPMP/MJ).



1°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard concernant le marché n°528/ F/ 001/ CPMP / M J /2022, relatif à l'acquisition de 32 véhicules au profit du Ministère de la justice, Réf : lettre n°58/CPMP/MJ reçue le 08/11/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *la notification du marché*
- *la note justificative déclarant les motifs du retard*
- *le PV de réception.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé du Centre Hospitalier des Spécialités de Nouadhibou, Réf: lettre N° 0000354 du 07/11/2023/CPMP/MS, reçue le 07/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé du PRAPS-2-MR, Réf: lettre N° 000150 du 08/11/2023/CPMP/ME, reçue le 07/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé du PROGRES, Réf : lettre N° 009 du 07/11/2023/CPMP/PROGRES, reçue le 07/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PROGRES approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics de MAADEN (CPMP/MAADEN)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé de Maaden, Réf: lettre N° 000023 du 07/11/2023/CPMP/MAADEN, reçue le 07/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.



- 2°/- **Examen** du projet d'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n°001/2021 ,
Portant sur alimentation en énergie électrique du site de Maaden Mauritanie (Zone de Chami), **Réf : lettre n°26/CPMP/MAADEN reçue le 09/11/2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP, n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit avenant.

- 3°/- **Examen** d'un dossier de consultation simplifiée relatif à l'équipement du futur siège de l'agence Maaden Mauritanie en matériel informatique; **Réf: Lettre N°25 CPMP/MAADEN reçue le 08 novembre 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit dossier de consultation simplifiée, sous réserve de :

- *Insérer une garantie de soumission*
- *Décaler raisonnablement la date de réception définitive.*

- 4°/- **Examen** d'un dossier de consultation simplifiée relatif à l'équipement du futur siège de l'agence Maaden Mauritanie en mobilier de bureaux; **Réf: Lettre N°24 CPMP/MAADEN reçue le 08 novembre 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit dossier de consultation simplifiée, sous réserve de :

- *Insérer une garantie de soumission*
- *Décaler raisonnablement la date de réception définitive.*

CPMP/MPE (CPMP/MPE)

- 1°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé de la MPE, Réf : lettre N° 0000027 du 08/11/2023/CPMP/MPE, reçue le 08/11/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPE approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ISKAN (CPMP/ISKAN)

- 1°/- **Réexamen** du projet d'avenant n°01 au Marché n°0263/T/49/CMD/MHUAT/2020 relatif aux Travaux d'amélioration de la fonctionnalité du projet de construction de la foire de négoce des produits agricole à Sélibabi, **Réf : lettre n°13/CPMP/ISKAN reçue le 07/11/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies la CNCMP, n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ISKAN approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANRPTS (CPMP/ANRPTS)



1°/- **Examen du projet de marché passé par Entente Directe** avec l'ARNPTS relatif à l'acquisition de 10 stations d' enrôlement des populations du camp de Mberra. **Réf. : lettre n°072/CPMP/ANRPTS reçue le 08 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANRPTS approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec le Fournisseur WIN SERVICE pour un montant de 3.150.000 MRU HTVA pour une durée de livraison de 02 semaines, sous réserve de fournir un devis détaillé et une page de garde comportant l'intitulé du marché, le nom de l'attributaire, le montant, la durée, et le visa de la PRMP.

Commission de Passation de Marchés Publics de Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP/SMH)

1°/- **Examen** du projet d'avenant au marché n°0128/PI/005/CPMP/MPME/SMH/2023, relatif au recrutement d'un cabinet pour l'audit des coûts pétroliers encourus portant sur le bloc C-8 durant les exercices 2018,2019,2020,2021 et 2022, **Réf : lettre n°005/CPMP/SMH reçue le 07/11/2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant car il n'ya pas de prestations supplémentaires en contrepartie de l'incidence financière.

Coordination des Projets de l'Emploi (CPE) (CPE/MEFP)

1°/- **Examen** du Projet de marché passé par entente directe pour la vulgarisation du système comptable du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion socio-économique des jeunes vulnérables (PEJ-BAD); **Réf. lettre n°368/CPMP/MEFP/P reçue le 08 novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPE/MEFP approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec le consultant Abdellahi Ould Ahmed Ould Doua, pour un montant de 162.000 MRU HT pour une durée de quatre mois.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)



- 1°/- **Examen du rapport d'évaluation** des offres Techniques et Financières relative au renforcement des capacités techniques et logistiques de la DGAT et l'IGAT. **Réf. : lettre n°0301/CPMP/MIDEC/2022/P reçue le 07 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.

- 2°/- **Examen du rapport d'évaluation** des offres Techniques et Financières relative à l'impression de recueils et manuels. **Réf. : lettre n°0301/CPMP/MIDEC/2022/P reçue le 07 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.

- 3°/- **Examen du rapport d'évaluation** des offres Techniques et Financières relative à l'acquisition d'Habillement du personnel du MIDEC. **Réf. : lettre n°0301/CPMP/MIDEC/2022/P reçue le 07 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.

- 4°/- **Examen du rapport d'évaluation** des offres Techniques et Financières relative à la fourniture de matériel de bureau au profit de la DGCT. **Réf. : lettre n°0301/CPMP/MIDEC/2022/P reçue le 07 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.

- 5°/- **Examen du rapport d'évaluation** des offres Techniques et Financières relative à l'activité de modernisation des processus et procédures de travail. **Réf. : lettre n°0301/CPMP/MIDEC/2022/P reçue le 07 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.



- 0/- **Examen du rapport d'évaluation** des offres Techniques et Financières relatives à l'introduction des nouvelles technologies dans le fonctionnement quotidien des Directions. **Réf. : lettre n°0301/CPMP/MIDEC/2022/P reçue le 07 Novembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.

Région de Nouakchott (CPMP/RN)

- 1°/- **Examen d'une consultation simplifiée** relative à l'achat de poissons pour le programme "TAAHOUDATI". Réf.: lettre n°103-2023/CPMP/RN reçue le 07 Novembre 2023.

Décision: Approuvé




Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Jemal Mahfoudh



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP 
- Fatimetou Michel, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP 